

Le 13 décembre 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le mardi 13 décembre 2016 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 19h35.

Étaient présents : Monsieur Boniface Dalle-Vedove, maire
Madame Micheline Racine, conseillère, poste numéro 1
Monsieur Michel Demers, conseiller, poste numéro 2
Monsieur Ghislain Privé, conseiller, poste numéro 3
Monsieur Robert Blanchard, conseiller, poste numéro 4
Monsieur Yvon Blanchard, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Michel Côté, conseiller au poste numéro 6

Le conseil siégeant au complet sous la présidence du maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove;

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

153-12-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté
Appuyée par : Monsieur Ghislain Privé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016

154-12-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016

Sur la proposition de : Madame Micheline Racine
Appuyée par : Monsieur Robert Blanchard
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CORRESPONDANCE

5.1 MRC d'Acton

5.1.1 Nouveau directeur du service de développement économique et local

5.2 R.I.A.M.

5.2.1 Monsieur Alain Jobin succède à Guy Bond à la présidence;

5.3 M.D.D.E.L.C.C.

- 5.4 M.A.M.O.T.
- 5.5 Ministère des Transports – pont Boscobel;
 - 5.5.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes
- 5.6 CDRN
 - 5.6.1 Lettre ouverte au premier ministre du Québec au sujet des hydrocarbures
 - 5.6.2 Résolution pour le site web;
- 5.7 Comité des Loisirs de Béthanie – remerciement pour avoir souligné le 50e anniversaire;
- 5.8 CPTAQ droits acquis – demande de monsieur Lucien David;
- 5.9 Présentation de Place aux jeunes Acton;
- 5.10 MAPAQ – Fichier des indications de paiement;
- 5.11 UPA – Nouveau président au syndicat local de l'UPA
 - 5.11.1 Programme de crédit de taxes foncières agricole – Mise en demeure

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Compte-rendu du maire

Pour la période du 9 novembre au 13 décembre 2016

1. Mercredi le 9 novembre, rencontré un des co-propriétaires du lot visé par la halte-rivière en compagnie du conseiller M. Yvon Blanchard.
2. Mercredi le 9 novembre, participé à la rencontre de travail de la MRC suivie de la séance régulière.
3. Jeudi le 10 novembre, donné une entrevue à Radio-Acton.
4. Mardi le 15 novembre, rencontre de travail pour la mise à niveau du site Web avec Caroline Dubois et Guy Litalien.
5. Mardi le 15 novembre, rencontre hebdomadaire avec le directeur général, suivi des dossiers.
6. Mercredi le 16 novembre, participé à la réunion du comité d'administration de la RIAM à St-Hyacinthe.
7. Vendredi le 18 novembre, tenu une session de travail sur le budget avec le directeur général M. Robert Désilets.
8. Lundi le 21 novembre, participé à la dernière rencontre du comité de réflexion sur la consultation publique.
9. Mardi le 22 novembre, rencontre hebdomadaire avec le directeur général, suivi des dossiers.
10. Mercredi le 23 novembre, participé à la rencontre de travail sur le budget de la MRC.
11. Lundi le 28 novembre, participé à la réunion de travail sur les prévisions budgétaires 2017 de la municipalité.
12. Lundi le 5 décembre, participé à la commission administrative du conseil municipal pour la préparation de la séance régulière du 13 décembre.
13. Mardi le 6 décembre, assisté à une réunion pour la révision d'un bail au centre communautaire en compagnie de Mme Racine, Mme Caroline Dubois et M. Côté.
14. Mercredi le 7 décembre, tenu une réunion du Comité de relance de Béthanie pour le dossier du dépanneur en compagnie de Mme Racine et M. Côté.
15. Jeudi le 8 décembre, assisté à la réunion de l'Agence forestière de la Montérégie à titre de représentant de la MRC.
16. Samedi le 10 décembre, participé à la collecte des denrées pour la Guignolée de Béthanie.
17. Lundi le 12 décembre, présenté les prévisions budgétaires pour l'année 2017 lors d'une séance extraordinaire du conseil.
18. Mardi le 13 décembre, tenue une soirée de consultation pour l'adoption des seconds projets de règlement numéro 238-16, 239-16 et 240-16
19. Mardi le 13 décembre, présidé la séance ordinaire du conseil du mois de décembre.

Notes personnelles du maire Boniface Dalle-Vedove

6.2 DIVULGATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX;

Les membres du conseil déposent leur formulaire de divulgation des intérêts financiers conformément à l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

6.3 MONTY SYLVESTRE AVOCATS – OFFRE DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2017

155-12-2016 MONTY SYLVESTRE AVOCATS – OFFRE DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE la municipalité désire être associée à une firme d'avocat pour ces services professionnels de conseillers juridiques pour l'année 2017 ;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté
Appuyé par : Monsieur Yvon Blanchard
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie autorise le maire et le directeur général à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 selon les termes de l'offre de service soumis le 29 août 2016

ADOPTÉE

6.4 ÉCOLE ST-JEAN BAPTISTE – DEMANDE DE COMMANDITE

156-12-2016 ÉCOLE ST-JEAN BAPTISTE – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de commandite pour le repas de Noël des enfants de l'école St-Jean Baptiste ;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Demers
Appuyé par : Madame Micheline Racine
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Béthanie accueille favorablement la demande de commandite pour le repas de Noël des enfants de l'école St-Jean Baptiste ;

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte de contribuer un montant de cinquante dollars (50\$) et en autorise le déboursé ;

Que les sommes soient prélevées à même les crédits votés pour 2016 des activités de loisirs.

ADOPTÉE

6.5 RAPPORT DU COMITÉ RÉFLEXION BÉTHANIE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport du comité réflexion Béthanie remis par le citoyen monsieur Guy Litalien

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes comptes et des salaires nets payés pour le mois de novembre 2016

157-12-2016 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé

Appuyée par : Madame Micheline Racine

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de novembre 2016 totalisant 81 070.55\$

ADOPTÉE

7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

158-12-2016 APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2016

Sur la proposition de: Monsieur Michel Côté

Appuyée par : Madame Micheline Racine

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs tels que présentés ci-dessous et en autorise les déboursés

Liste des comptes à payer au 30 novembre 2016

148 071,04

ADOPTÉE

7.3 RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS

7.3.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 30 NOVEMBRE 2016

Le directeur général & secrétaire-trésorier dépose la conciliation bancaire au 30 novembre 2016 (incluant la liste des chèques en circulation) laquelle démontre un solde au livre de 24 855.17\$

7.3.2. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2016

Le directeur général & secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire au 30 novembre 2016 lequel démontre des revenus de 524 235.44\$ et des dépenses de fonctionnement de 431 061.08\$

7.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE RANG STE-GENEVIÈVE;

159-12-2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE RANG STE-GENEVIÈVE;

**RÈGLEMENT NUMÉRO 241-16 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES
RELATIVES AUX TRAVAUX DE PAVAGE DU RANG STE-
GENEVIÈVE ET UN EMPRUNT DE 87 745 \$**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 novembre 2016.

ATTENDU QU' une partie des travaux au montant de 116 994 \$ est subventionnée à 75 % pour un montant de 87 745 \$.

ATTENDU QU' une aide financière de 110 460 \$ a été accordée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en date du 7 septembre 2016, et ce en lien avec les travaux décrétés.

ATTENDU QUE Le conseil s'approprie l'article 1093.1 du code municipal du Québec qui mentionne qu'une municipalité qui effectue des dépenses à l'égard de tout ou partie desquelles le versement d'une subvention est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, décréter un emprunt dont le montant n'excède pas celui de la subvention et dont le terme correspond à la période fixée pour le versement de la subvention.

Sur la proposition de: Monsieur Yvon Blanchard
Appuyée par : Monsieur Ghislain Privé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :
Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Le conseil est autorisé à effectuer, sur le Rang Ste-Geneviève, des travaux d'asphaltage selon les plans et devis préparés par la firme WSP Canada Inc. Le coût réel des travaux réalisés dans le cadre du programme PIIRL fait par l'entreprise Pavage Maska Inc. ainsi que la firme Englobe, font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de cent seize mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars (116 994 \$), comprenant uniquement le coût des travaux de pulvérisation et pavage de surveillance ainsi que les frais de laboratoire, de financement et taxes nets aux fins du présent règlement, conformément à l'annexe B, laquelle fait partie intégrante du présent règlement.

Article 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de quatre-vingt-sept mille sept cent quarante-cinq dollars (87 745 \$) sur une période de 10 ans correspondant à la subvention accordée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Article 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement à la partie non subventionnée par le programme PIIRL concernant le rang Ste-Geneviève, le montant de 29 249 \$ sera puisé à même le fond accumulé du droit des carrières.

Article 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement l'aide financière prévue et acceptée du programme PIIRL concernant les travaux du rang Ste-Geneviève réalisé par la firme Pavages Maska Inc ainsi que les travaux de laboratoire de la firme Englobe et de la surveillance par la firme WSP.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le conseil affecte la subvention approuvée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en date du 7 septembre 2016 dans le cadre du programme PIIRL (dossier RIRL-2015-131) au montant de 87 745 \$.

Article 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation. Le conseil est autorisé à faire emploi de cette excédant pour payer toutes autres dépenses décrétées dans le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérait insuffisante

Article 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BÉTHANIE, LE 13 DÉCEMBRE 2016.

Boniface Dalle-Vedove,
Maire

Robert Désilets, B.A.A. g.m.a.,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Avis de motion donné le : 8 novembre 2016;
Adoption du règlement le : 13 décembre 2016;

8.1 RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

Le directeur général & secrétaire-trésorier dépose le rapport du service de premiers répondants pour la période de novembre 2016 ;

9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 SUIVI DES DOSSIERS DE CONFORMITÉ D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le directeur général & secrétaire-trésorier présente l'état de la situation des installations septiques non conformes

9.2 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS (RIAM)

Monsieur Boniface Dalle-Vedove, délégué de la municipalité à la RIAM présente son rapport

9.3 APPLICATION DU REVENU REPORTÉ DES DROITS DES CARRIÈRES SUR LE PAIEMENT DES TRAVAUX DU RANG STE-GENEVIÈVE EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'AIDE PIIRL DOSSIER RIRL – 2015 - 131;

160-12-2016 APPLICATION DU REVENU REPORTÉ DES DROITS DES CARRIÈRES SUR LE PAIEMENT DES TRAVAUX DU RANG STE-GENEVIÈVE EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'AIDE PIIRL DOSSIER RIRL – 2015 - 131;

ATTENDU QU' un avis de motion concernant un règlement d'emprunt portant le numéro 241-16 en lien avec les dépenses d'asphaltage du rang Ste-Geneviève dans le cadre du programme PIIRL a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 novembre 2016.

ATTENDU QUE l'article 6 de ce règlement mentionne que le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement ;

ATTENDU QUE l'utilisation du revenu accumulée de la compensation pour carrières et sablières était prévue dans le plan de financement ;

Sur la proposition de : Madame Micheline Racine

Appuyé par : Monsieur Michel Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la Municipalité de Béthanie applique un montant de 29 249,00\$ provenant du revenu accumulé de la compensation pour carrières et sablières en paiement de sa contribution de 25% pour les travaux effectués sur le rang Ste-Geneviève dans le cadre du programme PIIRL dossier RIRL – 2015 - 131 ;

ADOPTÉE

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION

Le directeur général & secrétaire-trésorier dépose le rapport du service d'inspection pour la période de novembre 2016

10.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 238-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 123-02

161-12-2016 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 238-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 123-02

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité a adopté, le 2 juillet 2002, le règlement de zonage numéro 123-02;.

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de créer, à même une partie de la zone 503, une nouvelle zone où seraient autorisés les usages commerciaux de récréation extérieure, d'agrotourisme et de façon complémentaire, d'hébergement et de restauration ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite aussi corriger une erreur de concordance entre la classification des usages commerciaux du chapitre 3 du règlement de zonage et la grille des usages principaux et des normes annexée au même règlement ;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et

l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par madame Micheline Racine lors d'une séance du conseil tenu le 8 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE les conseillers et conseillères ont reçu le projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement portant le numéro 238-16 modifiant le règlement de zonage numéro 123-02 de la municipalité de Béthanie a été adopté lors de la séance du 8 novembre 2016

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a eu lieu le 13 décembre à 18h30 à la salle des réunions du Conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Michel Côté
appuyé par Monsieur Robert Blanchard
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit adopté tel que rédigé;

ADOPTÉE

10.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 239-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 124-02

162-12-2016 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 239-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 124-02;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Béthanie a adopté, le 2 juillet 2002, le règlement de lotissement numéro 124-02 ;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de lotissement afin de porter la superficie minimale des lots à 10 hectares dans le cas d'usages résidentiels dans la nouvelle zone 506 ;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de lotissement, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par monsieur **Yvon Blanchard** lors d'une séance du conseil tenu le 8 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE les conseillers et conseillères ont reçu le projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement portant le numéro 239-16 modifiant le règlement de zonage numéro 124-02 de la municipalité de Béthanie a été adopté lors de la séance du 8 novembre 2016

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a eu lieu le 13 décembre à 18h30 à la salle des réunions du Conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Robert Blanchard
appuyé par Monsieur Michel Demers
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit adopté tel que rédigé;

ADOPTÉE

10.4 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 240-16 SUR LES USAGES CONDITIONNELS;

163-12-2016 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 240-16 SUR LES USAGES CONDITIONNELS;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par monsieur **Robert Blanchard** lors d'une séance du conseil tenu le 8 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE les conseillers et conseillères ont reçu le projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

ATTENDU QUE ce nouveau projet de règlement est nécessaire et vient en appui au projet de règlement de zonage 238-16 et aussi au projet de règlement de lotissement numéro 239-16;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement portant le numéro 240-16 sur les

usages conditionnels de la municipalité de Béthanie a été adopté lors de la séance du 8 novembre 2016

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a eu lieu le 13 décembre à 18h30 à la salle des réunions du Conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yvon Blanchard
appuyé par Monsieur Robert Blanchard
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit adopté tel que rédigé;

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL AU COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Michel Côté présente son rapport

11.2 DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ DES LOISIRS DE BÉTHANIE POUR LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE NOTRE CENTRE MULTIFONCTIONNEL;

164-12-2016

DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ DES LOISIRS DE BÉTHANIE POUR LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE NOTRE CENTRE MULTIFONCTIONNEL;

ATTENDU QUE le projet de construction des infrastructures du centre multifonctionnel avance à grands pas;

ATTENDU QUE le comité des Loisirs s'est vu accorder des subventions du Pacte rural ainsi que du Fonds conjoncturel, mais qu'actuellement n'a reçu que des paiements partiels et recevra le paiement final qu'à la réalisation complète du projet

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs n'a pas tous les fonds pour effectuer les paiements de ces sous-traitants et fait la demande pour une subvention supplémentaire de 10 000 \$ pour finaliser les phases I et II de son projet de centre multifonctionnel

ATTENDU QUE le conseil municipal lors de la présentation de son budget 2016 annonçait un montant de 10 000 \$ en appui au projet du centre multifonctionnel.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Michel Côté
appuyé par Madame Micheline Racine
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la Municipalité de Béthanie verse une subvention de 10 000,00\$ au comité des Loisirs et que la somme soit prise à même le surplus accumulé non affecté tel qu'annoncé lors de la présentation de son budget 2016

12. AUTRES INFORMATIONS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

165-12-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé
Appuyée par : Monsieur Michel Côté
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 20h58

ADOPTÉE

Adopté ce 10 janvier 2017

Robert Désilets
Directeur général
& secrétaire-trésorier

Boniface Dalle-Vedove
Maire